

3 QUESTIONS À...



ÉRIC DE KERMEL

*Président du Conservatoire
du patrimoine naturel
de la Savoie*

Vous venez d'être réélu pour trois ans à la présidence du Conservatoire. Quel bilan faites-vous de votre premier mandat ?

Depuis sa création il y a dix-sept ans, le Conservatoire ne cesse d'être un lieu de gouvernance des politiques de protection des espaces naturels remarquables de la Savoie. Jamais une décision n'est prise sans l'unanimité de ses acteurs et fondateurs (conseil général, associations de protection de la nature, fédérations de chasse et de pêche, direction départementale de l'Agriculture...), car tous sont conscients que la préservation de la nature passe par la compréhension, l'écoute et la mise en œuvre de mesures communes. C'est grâce à cet état d'esprit que de nombreuses actions ont pu être menées à bien : la restauration de roselières au sud du lac du Bourget, la réintroduction de la tortue cistude, la création d'écuroducs (pour le passage des écureuils), l'inventaire des zones humides de la Savoie... En parallèle, le Conservatoire a poursuivi ses acquisitions de terrains (totalisant aujourd'hui 200 hectares) et ses conventions de gestion pour préserver certains milieux remarquables.

Et les objectifs des prochaines années ?

Le département a la chance d'avoir été choisi par le Conservatoire botanique national alpin et par le Conservatoire du littoral pour accueillir l'antenne « Alpes du Nord » du premier et la délégation « lacs » du second. Ce regroupement va nous permettre de bénéficier plus facilement de l'expertise de ces équipes et d'entrevoir des chantiers plus ambitieux dans ces deux domaines spécifiques, la botanique et les lacs. Notre objectif est également d'installer l'ensemble de ces trois conservatoires au sein du lycée agricole de Château Reinach. L'enjeu de cette démarche unique en France est de développer l'attention des jeunes agriculteurs aux problématiques de biodiversité.

La proximité avec les acteurs est donc votre fer de lance ?

Depuis toujours. Et notamment avec les collectivités territoriales, les communes, pour voir quels territoires naturels remarquables il faut préserver dans les démarches d'aménagement. Actuellement, notre souci est de renforcer cette proximité en restituant la gestion de ces territoires à des associations, avec la mise en place de relais locaux du Conservatoire. Une manière de montrer que les enjeux de protection de la nature ne sont pas forcément l'affaire de spécialistes scientifiques naturalistes, mais aussi celle des acteurs locaux.